

LOCATION ILLÉGALE

CA SCCLV <ca.campinglacvert@gmail.com>

Lun 2024-07-22 13:40



22 juillet 2024

LOCATION DE TERRAIN ET D'INSTALLATION

Bonjour à tous les membres du SCCLV,

Comme clairement décrit dans la Déclaration de copropriété, de même que dans les Règles 2024 du SCCLV, il est **strictement interdit de louer un terrain et/ou une installation pour moins d'une saison complète.**

Il a été porté à l'attention du CA, SCCLV que certains propriétaires louent leur installation pour des périodes plus courtes et sans contrat. Ça résulte en une très grande affluence sur le terrain, dans nos infrastructures et à la plage, de gens qui ne connaissent et ne respectent pas les règles. La location/prêt illégal dérange aussi les voisins des lots loués ou prêtés de côtoyer des inconnus épisodiquement. Le camping Lac Vert est un syndicat privé de copropriétaires et les membres ont choisi cette avenue afin d'avoir un certain contrôle sur la communauté et une qualité de vie respectueuse des règles (29) <http://www.campinglacvert.com/wp-content/uploads/Regles-du-SCCLV-2024.pdf>. Notre site web décrit aussi en détails les droits et responsabilités en matière de location de terrain/installation. <http://www.campinglacvert.com/syndicat-des-coproprietaires-du-camping-lac-vert/location-dun-emplacement-et-ou-installation/>

Afin de contrôler la location illégale, nous vous prions d'aviser le CA, SCCLV de toute situation inhabituelle par courriel à ca.campinglacvert@gmail.com. Veuillez indiquer le numéro de lot et les dates, ainsi qu'une description sommaire de la situation. Toutes les informations seront traitées en toute confidentialité.

Par ailleurs, nous tenons à remercier tous les propriétaires qui font la location d'installations à la saison et qui gèrent bien les locataires.

Merci de votre collaboration.

CA, SCCLV